

Communiqué de presse

BRUGEL APPROUVE LA DEMANDE DE VIVAQUA D'INDEXER LES TARIFS DE L'EAU POUR 2020

21/11/2019 – BRUGEL, le régulateur bruxellois pour l'énergie et contrôleur du prix de l'eau, accepte la demande d'indexation de VIVAQUA qui mènera à une augmentation limitée de 2,19% de la facture annuelle de l'eau soit 5,52€ par an pour un ménage de deux personnes¹ (TVAC).

Depuis 2018, BRUGEL est compétente en matière de contrôle du prix de l'eau (établissement des méthodologies tarifaires et approbation des tarifs du secteur). Dans le cadre de la période transitoire actuellement en cours, il est prévu dans l'ordonnance eau et dans un accord bilatéral² la possibilité pour VIVAQUA d'introduire une procédure d'indexation sur base de l'indice des prix à la consommation et intégrant des éléments de rattrapage partiel à la suite du gel de l'indexation automatique des tarifs prescrits depuis 2014.

En septembre 2019, une demande d'indexation de différents tarifs portant sur l'ensemble de la période 2014-2020 a été introduite par VIVAQUA. Afin d'objectiver les demandes et de prendre une décision en adéquation avec les besoins réels de VIVAQUA, BRUGEL a mené une analyse critique des différentes requêtes. BRUGEL a alors accédé à la demande d'indexation de la composante « assainissement communal » et a refusé les demandes d'indexation d'autres tarifs tels que les tarifs non-périodiques liés à certaines prestations techniques ou administratives.

« Après analyse et consultation du Comité des usagers de l'eau et du Conseil économique et social et en raison du sous financement du réseau, nous sommes favorables à une augmentation des tarifs, d'autant que l'impact est relativement limité pour l'utilisateur (<3€/an/pers TVAC) et reste inférieur à l'inflation », précise Eric Mannès, président a.i. de BRUGEL. *« Il est en effet essentiel pour VIVAQUA de pouvoir financer son activité mais il est tout aussi essentiel qu'un acteur extérieur puisse rationaliser les demandes d'indexation. BRUGEL joue ici son rôle de régulateur neutre qui prend en compte tant les besoins de l'opérateur que la réalité économique des consommateurs ».* On notera que VIVAQUA reçoit également un subside important de la Région, ce qui n'aura pas d'impact sur les tarifs 2020 de VIVAQUA mais qui lui permet de continuer à avoir accès à l'emprunt et, in fine, continuer à investir.

Les nouveaux tarifs visés par la demande d'indexation seront d'application dès le 1^{er} janvier 2020.

Parallèlement à la période transitoire, BRUGEL travaille activement à la rédaction d'une nouvelle méthodologie tarifaire qui portera sur la période 2021 à 2026 et qui sera publiée début 2020.

« C'est sur base de cette méthodologie, qui fixe un ensemble de règles et de principes directeurs, que VIVAQUA pourra établir ses propositions tarifaires pour les six prochaines années. Propositions que BRUGEL approuvera fin 2020 », informe encore Eric Mannès. *« Alors qu'il n'y a plus eu d'indexation du*

¹ Montant calculé pour un ménage de deux personnes consommant en moyenne 35 m³ par an par personne.

² Accord concernant la procédure de concertation relative à la méthodologie tarifaire de l'eau portant sur la période transitoire et sur la première période régulatoire post 2021 :

<https://www.brugel.brussels/publication/document/notype/2018/fr/accord-vivaqua-brugel.pdf>

prix de l'eau depuis 2014, il est probable que la nouvelle proposition tarifaire de VIVAQUA prévoit une augmentation du financement afin de pérenniser l'activité. BRUGEL jouera encore une fois son rôle d'acteur objectif et s'assurera que les futurs tarifs soient justes et équitables », termine Eric Mannès.

Quelques chiffres :

Tableau 1 : Consommation domestique – Évolution 2019-2020

Ménage (# personne)	Assainissement communal	Facture Globale		% d'augmentation	Augmentation €/an
	2020	2019	2020		
	Augmentation (€ TVAC)	35 m ³ /pers			
1	2,76 €	138,60 €	141,36 €	1,99%	2,76 €
2	5,52 €	251,97 €	257,49 €	2,19%	5,52 €
3	8,28 €	365,34 €	373,62 €	2,27%	8,28 €
4	11,04 €	478,71 €	489,75 €	2,31%	11,04 €

(TVA 6% et redevance d'abonnement de 25,23€/logement incl.)

Tableau 2 : Consommation domestiques – Comparaison régionale

Ménage (# personne)	2020	2019	
	35 m ³ /pers		
	RBC	RF	RW
1	141,36 €	236,30 €	199,83 €
2	257,49 €	372,59 €	385,78 €
3	373,62 €	508,89 €	571,73 €
4	489,75 €	645,18 €	757,68 €

(TVA 6% et redevance d'abonnement de 25,23€/logement incl.)

Annexe :

- Décision relative à la demande de Vivaqua d'indexation des tarifs pour l'année 2020.

A propos de BRUGEL

BRUGEL est l'autorité de régulation pour les marchés de l'électricité et du gaz en Région de Bruxelles-Capitale. BRUGEL est investie d'une mission de conseil auprès des autorités publiques en ce qui concerne l'organisation et le fonctionnement du marché régional de l'énergie, d'une part, et d'une mission générale de surveillance et de contrôle de l'application des ordonnances et arrêtés y relatifs, d'autre part. BRUGEL assure également le contrôle du prix de l'eau, l'approbation des conditions générales et conseille les autorités publiques sur le fonctionnement du secteur régional de l'eau.

www.brugel.brussels

Contacts Presse

BRUGEL

Adeline Moerenhout

Chargée de communication

amoerenhout@brugel.brussels

T : 02/563.02.26 - GSM : 0499/99.88.64